



Prestation compensatoire et succession

Par **louloudob**, le **10/05/2016** à **00:59**

Qu'advient-il de la prestation compensatoire versée à l'ex-conjoint sous forme de rente mensuelle au décès de l'époux remarié, si le montant de la part de la pension de reversion revenant à l'ex-conjoint est SUPERIEUR à la prestation compensatoire?

Exemple concret:

-prestation compensatoire versée sous forme de rente mensuelle: 1200 euros

-part de la pension de reversion revenant à l'ex-épouse non remariée: 2000 euros

Par **youris**, le **10/05/2016** à **10:00**

bonjour,

la prestation compensatoire est prélevé sur la succession du débiteur décédé selon l'article 280 du code civil.

vous pouvez consulter ce lien:

http://www.legavox.fr/blog/maitre-haddad-sabine/option-heritiers-deces-debiteur-prestation-13658.htm#.VzGT_PmLRxA

salutations

Par **louloudob**, le **10/05/2016** à **10:20**

Merci.Je connaissais ce blog.Cela ne répond pas tout à fait à ma question certes particulière.Au décès, la prestation compensatoire versée sous forme de rente mensuelle à une ex-épouse est transformée en capital exigible sur la succession du défunt, déduction faite de la pension de reversion perçue par l'ex-épouse. Est-ce que cela signifie, dans le cas où le montant de la pension de reversion versée à l'ex-épouse est supérieure à la prestation compensatoire,que le versement de la prestation compensatoire est automatiquement annulée?